

COUPE VICTOR SYRE

ELO =< 1700

Article 1:

Le règlement appliqué est celui de la Coupe Loubatière sauf lorsqu'il est en contradiction avec les articles 2 à 4 du présent règlement.

Article 2: Déroulement de la compétition.

Toutes les équipes éliminées lors des 2 premières phases de la Coupe Loubatière (phase départementale et phase régionale) peuvent d'inscrire au tour Qualificatif de la Coupe Victor Syre, qui se déroulera sur une journée à une date prévue au calendrier Ligue. De nouvelles équipes peuvent également être intégrées.

Pour pouvoir participer au tour Qualificatif, une équipe doit s'inscrire avant la date limite prévue au calendrier de la Ligue.

Durant le tour Qualificatif, des groupes (géographiques) de 4 équipes sont constitués si possible ; les vainqueurs de chaque groupe sont qualifiés pour la phase finale. Pour des groupes de plus de 4 équipes, 2 équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Lors de la constitution des groupes, les appariements seront communiqués à tous les Clubs. Tout club n'ayant pas reçu de « convocation » 5 jours avant la date prévue pour la rencontre, doit en informer le responsable de la Coupe.

Le non-respect de cette procédure interdit tout recours ultérieur de l'équipe concernée.

Article 3: Repêchages.

Suivant le nombre d'équipes engagées, l'organisateur se réserve le droit de repêcher une ou plusieurs équipes lors de la phase finale.

Article 4: Finale.

La finale se jouera en 5 rondes, lors d'un week-end prévu au calendrier de la Ligue. Les lieux et horaires seront communiqués par le Directeur de la Coupe aux équipes concernées. Plusieurs équipes peuvent être repêchées en cas de forfait d'équipe(s) qualifiée(s). Le club organisateur de la finale peut avoir une équipe automatiquement qualifiée sur décision de la Commission Technique.